

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 560

présenté par
M. Chassaigne et M. Carvalho

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 2, insérer l'alinéa suivant :

« - réaffirme le besoin d'une maîtrise publique du secteur de l'énergie ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser que la maîtrise publique du secteur de l'énergie est un enjeu déterminant de la politique énergétique de notre pays, seul à même de permettre une mobilisation optimale en faveur des objectifs de transition énergétique.

Seule une maîtrise publique, sociale et démocratique du secteur est garante de la transparence, de l'indépendance, de l'expertise et de la qualité des installations, des exploitations et de la distribution.

Les auteurs de cet amendement sont par ailleurs favorables à la création d'un pôle public de l'énergie comprenant notamment EDF, GDF, Areva et Total renationalisé.